

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018
À 19 HEURES 30**

Le **DOUZE AVRIL DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de **SAINTE-HERMINE** sous la présidence de M. Joseph MARTIN, Maire.

		Nombre de Conseillers Municipaux	
		- en exercice	23
Date de convocation du Conseil Municipal :	06.04.2018	- présents	16
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	06.04.2018	- votants	22

Assistaient à la réunion : **MM. MARTIN, ANDRE, BARRE, BAUDRY, BLANCHARD, BLANDINEAU, BORGET, CORNUAULT, DELAUAUD, MAITRE, MICAUD B., MICAUD N., PILLAUD, POUPET, TRICHEREAU, VINCENT.**

Avaient remis procuration : **M. BARDIN à M. MICAUD B.
Mme DAVID à Mme BAUDRY
Mme GIRAUDET à Mme POUPET
Mme JEAUD à Mme PILLAUD
Mme MENARD à M. MAITRE
Mme PEPIN à Mme BLANDINEAU**

Absent : **M. BARBARIT**

Secrétaire de Séance : **M. Bernard MICAUD**

Assistaient également : **M. Jean-Michel GAUDIN, Attaché territorial
Mme Jennifer VEQUAUD, Rédacteur Principal 1^{ère} classe
Mme Marie-Line ROBINEAU, Correspondante locale OUEST FRANCE**

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2018 ;

AFFAIRES BUDGETAIRES

1. Présentation et vote des budgets primitifs 2018 de la Commune (principal et annexes) – propositions de la commission des finances du 28 mars 2018 ;
2. Vote des taux d'imposition 2018.

AFFAIRES COURANTES

3. Participation SIVU « transport scolaire » ;
4. Convention de mise à disposition d'un agent de Sud Vendée Littoral pour la surveillance et les cours de la piscine municipale – saison 2018 ;
5. Tarifs piscine été 2018 ;
6. Demande de subvention du Cinéma Le Tigre ;
7. Reprise d'une concession – cimetière de Sainte Hermine suite à une procédure d'abandon ;
8. Acquisition de deux terrains au Magny en qualité de réserve foncière ;
9. Rapport du comité consultatif agriculture et voirie ;
10. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à M le Maire.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance en demandant à l'Assemblée de désigner son secrétaire de Séance. M. Bernard MICAUD accepte la fonction et est désigné à l'unanimité pour remplir cette fonction. M. le Maire demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur le compte rendu du 21 mars 2018. M. le Maire précise que les demandes de M. ANDRE ont été prises en compte dans le compte rendu (modification de son intervention et mise en page d'un tableau de la note BP 2018). M. TRICHEREAU souligne que la demande de M. ANDRE lors du dernier conseil a été entendue et que celui-ci a pu consulter la dernière analyse financière. M. le Maire précise que l'analyse financière a été reprise dans les diaporamas et les ratios présentés aux conseillers municipaux. Il précise que rien n'a été caché au conseil municipal. Il souligne que ce document n'est pas public et que chaque conseiller peut le consulter en mairie. M. TRICHEREAU dit que l'analyse financière est un outil intéressant et qu'il aurait été pu être présenté lors de la commission des finances. M. le Maire informe le conseil que dans beaucoup de communes, aucune analyse financière n'est réalisée.

M. ANDRE rappelle l'historique de sa demande écrite à M. le Maire lors du conseil. Il souligne qu'il souhaitait la dernière analyse financière. Il précise avoir envoyé un mail au receveur municipal qui lui a répondu que l'analyse financière a été faite en novembre 2017 et remise à M. le Maire en décembre 2017. Dans ce mail, le receveur lui précisait de voir avec M. le maire pour les modalités de consultation de ce document. Par email, M. le Maire lui a précisé de déterminer un rendez-vous pour consulter l'analyse financière en mairie. M. ANDRE souligne que l'analyse financière concerne tous les conseillers et que lors de la dernière commission, cela aurait dû être présenté à tous les conseillers. M. le Maire précise que les informations étaient dans la note budgétaire. M. ANDRE évoque le droit de faire une comparaison entre la note et cette analyse financière. M. le Maire est étonné que M. ANDRE mette en doute l'objectivité des documents réalisés par les services de la mairie. M. ANDRE déclare que certains aspects liés notamment à l'évolution de la commune sont manquants. M. BLANCHARD se questionne sur l'obligation des communes de moins de 3 500 habitants de fournir ce document. M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation. M. MAITRE évoque la page 26 du compte rendu (« M. MAITRE ironise sur l'ouverture d'un foyer en évitant la rue de l'Assemblée qu'il surveille déjà ») où une confusion entre les caméras et le city stade a été faite. Cette phrase sera retirée du compte rendu. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2018-04-01	ADOPTION DES BUDGETS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2018 : BUDGET PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY ET LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY II.
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. MICAUD N. se questionne sur les travaux du stade Rousseau. M. le Maire informe l'appel à la maîtrise d'œuvre, la réalisation de la plateforme et l'orientation vers des mobil homes. M. MAITRE demande le coût de la plateforme. M. le Maire précise 17 000 €.

Concernant la ligne relative aux matériels scolaires, M. BARRE explique le montant plus important cette année car il n'a pas eu d'achats informatiques depuis plusieurs années à l'école élémentaire publique.

M. TRICHEREAU demande pourquoi il n'y a pas de ligne budgétaire pour l'île Ponthouis. M. le Maire précise que ce projet n'est pas prioritaire. Une étude a été faite avec un projet plus simple et plus végétal. M. TRICHEREAU souligne que visuellement l'île Ponthouis s'apparente à une friche et que les réflexions sur son aménagement durent depuis quelques années. Mme BLANDINEAU souligne que la Commune est obligée de reporter des travaux et rappelle que cette année est consacrée au réaménagement des Halles et l'année 2019 sur les travaux de voirie sur une partie de la route de Nantes. M. MAITRE évoque que depuis le début du mandat, il est question de l'île Ponthouis et souligne le paiement des études déjà réalisées. M. TRICHEREAU précise la zone inondable de ce secteur qui justifie qu'il soit minéral. M. le Maire évoque que l'achat d'une partie de la parcelle BUJEAUD prévu dans le réaménagement de l'île Ponthouis est toujours en attente.

Arrivée de M. Christian VINCENT.

Le Conseil Municipal,

PAR 17 VOIX POUR (DONT 5 PROCURATIONS) ET 5 VOIX CONTRE (DONT 1 PROCURATION)

- **Adopte définitivement le budget primitif principal 2018 de la Commune :**
 - **Par chapitre globalisé en fonctionnement.**
 - **Par chapitre et opération en investissement.**

M. TRICHEREAU précise que la liste SAINTE HERMINE AUTREMENT vote contre ce budget vis-à-vis de la prise en compte du budget prévisionnel du BP 2017 pour effectuer le BP 2018 et non le réalisé du CA 2017. Il précise un changement de stratégie par rapport aux années précédentes où les dépenses réelles étaient prises en compte. Il argumente sur la méthode de présentation qui a pour objectif de minimiser les dépenses et d'augmenter les recettes amenant une fausse lisibilité de ce budget. Il évoque une augmentation de 4.78 % entre le réalisé BP 2017 et le budgétisé du BP 2018. M. le Maire démontre que son analyse est fautive car il compare un budget réalisé 2017 et une prévision budgétaire 2018. Il estime que cela sera vérifié lors de l'analyse des résultats de 2018. M. ANDRE évoque la note du CA 2017 où il était précisé une évolution du contexte national de 1.1 %. M. le Maire précise que le budget doit être sincère. Mme POUPET souligne que la commune maîtrise les dépenses pour pouvoir faire un investissement possible et plus important. M. ANDRE rappelle le recours à l'emprunt de 2016 et l'excédent de trésorerie générale grâce à cet emprunt, cela se reportant sur le fonds de roulement. Mme POUPET réprecise qu'elle évoquait la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

M. MAITRE évoque les arguments du vote contre vis-à-vis des projets proposés. Il précise qu'il était opposé à la vidéoprotection et de cibler une politique au niveau des jeunes. Il regrette également le manque d'informations sur les travaux des vestiaires de foot et précise que lors de la commission des subventions il n'avait pas été question de cela pour le foot et le tennis. M. le Maire souligne que les devis ont été donnés une semaine avant la réunion. M. BLANCHARD lui demande son avis sur les vestiaires. M. MAITRE évoque la nécessité des vestiaires mais aurait souhaité réfléchir au projet global. Il regrette également que la bibliothèque ne soit pas intercommunale et la ligne de 15 000 € pour l'aménagement du rond-point de Sillingy, M. le Maire précise que c'est une estimation. Mme POUPET souligne qu'il y aura un pallier : d'abord la bibliothèque sera municipale puis intercommunale. M. Maitre fait valoir ses doutes quant à l'approbation de l'association actuelle sur le devenir municipal de la bibliothèque. M. le Maire fait part de son étonnement puisque les membres de l'association ont été réunis à plusieurs reprises et ont toujours manifesté leur accord à ce sujet. M. MAITRE revient sur les travaux en régie et la baisse de personnel. M. BARRE explique que les travaux relatifs à la salle du Magny ont pris du retard ce qui explique la baisse du montant des travaux en régie. Il réaffirme que les dépenses ne viennent pas

de nulle part mais qu'elles s'appuient sur une réalité. Il prend l'exemple du chauffage où il ne faut pas partir du réalisé. Il souligne également que la commune est lotie de deux collèges et qu'il apparaît normal d'avoir une bibliothèque municipale. Il évoque la chance pour la commune d'avoir la compétence d'un DGS comme celui de Sainte Hermine. M. ANDRE est d'accord avec M. BARRE pour détenir une bibliothèque mais aurait souhaité une médiathèque pour aller plus loin dans la démarche dans le souhait des jeunes. Il se demande si la réflexion sur ce projet a été menée car il n'en a pas eu connaissance. Mme POUPET répond positivement : la bibliothèque deviendra médiathèque car il faut vivre avec son temps. Elle rappelle que la bibliothèque de Mareuil Sur lay a été reprise par l'intercommunalité étant donné qu'il y avait avant la fusion un projet déjà commencé sur le pays mareuillais qui n'est pas le cas pour SAINTE HERMINE.

Le Conseil Municipal,

PAR 22 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)

- **Adopte définitivement le budget Assainissement 2018 :**
 - **Par chapitre globalisé en fonctionnement.**
 - **Par chapitre en investissement.**

Le Conseil Municipal,

PAR 22 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)

- **Adopte définitivement le budget lotissement Les Coteaux du Magny 2018 :**
 - **Par chapitre globalisé en fonctionnement.**
 - **Par chapitre en investissement.**

Le Conseil Municipal,

PAR 17 VOIX POUR (DONT 5 PROCURATIONS) et 5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)

- **Adopte définitivement le budget lotissement Les Coteaux du Magny II 2018 :**
 - **Par chapitre globalisé en fonctionnement.**
 - **Par chapitre en investissement.**

M. TRICHEREAU demande le taux et l'établissement bancaire de l'emprunt pour ce lotissement. M. le Maire précise que l'emprunt n'est pas encore réalisé et qu'actuellement une étude est faite avec les banques. M. MICAUD N. s'interroge sur la durée de l'emprunt. M. le Maire souligne 3 emprunts possibles : soit un emprunt entre 5 et 10 ans, un remboursement in fine ou un remboursement d'emprunt habituel tous les ans avec 1/10 du capital. Généralement, la durée d'emprunt pour un lotissement est inférieure ou égale à 10 ans. M. TRICHEREAU rappelle qu'un lotissement est un pari sur l'avenir en fonction de la vente plus ou moins rapide des lots. Il sollicite les permis de construire actuels. M. le Maire souligne qu'il y a des demandes hors lotissement et sur les autres communes. M. BARRE prend l'exemple du chemin de l'Y où les parcelles ont été difficiles à vendre et en l'espace d'une année, tout a été vendu. M. TRICHEREAU demande si les conseillers seront informés de la renégociation des emprunts. M. le Maire précise que l'acceptation de l'emprunt fera l'objet d'un arrêté du maire dans le cadre des délégations prises par le conseil municipal et sera donc présenté dans un prochain conseil municipal. La liste SAINTE HERMINE AUTREMENT s'abstiendra sur ce budget en raison de l'absence du taux.

2018-04-02 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal,

Par 22 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS) un maintien des taux,

- **Décide de maintenir les taux pour l'année 2018 ;**
- **Fixe les taux d'imposition en 2018 comme suit :**
 - **19,16 % pour la taxe d'habitation**
 - **25,07 % pour le foncier bâti**
 - **61,75 % pour le foncier non bâti**

2018-04-03 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINTE HERMINE AU SIVU DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2018

M. le Maire précise au Conseil Municipal que chaque année, la Commune verse une participation financière au SIVU de Transport Scolaire de SAINTE-HERMINE au prorata du nombre d'élèves empruntant le car scolaire. Le Comité Syndical du SIVU de Transport Scolaire a décidé lors de sa réunion du 15 février 2018 de

comptabiliser uniquement les collégiens dans la participation des communes pour l'année scolaire 2017-2018 et de maintenir la participation à 40 € par enfant.

La contribution pour la Commune de SAINTE-HERMINE s'élève donc à **1 280 €** pour l'année 2018 pour 32 élèves.

M. le Maire fait un historique de l'évolution des participations du SIVU de transport scolaire. M. MAITRE demande si la participation de la commune de SAINTE HERMINE concerne les enfants domiciliés sur SAINTE HERMINE et prenant le transport scolaire. M. le Maire répond positivement. M. ANDRE questionne sur la part payée par les familles par rapport à la participation de la commune. M. le Maire explique que la Région a fixé des tarifs forfaitaires par niveau de scolarité : pour un collégien 175 € l'année et pour un maternelle/élémentaire 121 € l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte de verser une participation financière de 1 280 € au SIVU de SAINTE-HERMINE pour l'année 2018.**
- **Dit que les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits à l'article 65548 du budget 2018.**

2018-04-04 MISE A DISPOSITION DE M. CHRISTOPHE DUFOUR – MNS-EDUCATEUR SPORTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD VENDEE LITTORAL – A LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA PERIODE DU 14 MAI 2018 AU 22 SEPTEMBRE 2018

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le fonctionnement de la piscine sera modifié à compter de l'année 2018 en raison de la reprise de la compétence « intervention en milieu scolaire » par la Communauté de Communes du SUD VENDEE LITTORAL. Ainsi, la Communauté de communes est en mesure, au regard du nombre des agents et des affectations de mettre à disposition un agent pour la gestion de la piscine municipale dans un cadre juridique double :

- assurer la compétence des interventions sportives en milieu scolaire pour une partie des communes de l'ancien Pays de Sainte Hermine.
- assurer la période d'ouverture au public et aux collèges dans un cadre de mutualisation. Cette période étant à la charge de la commune.

Ainsi, sur la période scolaire (du 14 mai au 8 juillet 2018 et du 3 septembre au 22 septembre 2018), M. DUFOUR interviendra à raison de 24 h par semaine à titre des interventions en milieu scolaire.

La commune de Sainte Hermine reversera à la CC SVL le montant du salaire de M. DUFOUR au prorata du temps de travail passé au profit des activités communales (ouverture public et collèges).

Il convient que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Christophe DUFOUR.

M. TRICHEREAU demande l'état de la piscine sur les 3 dernières années, demande déjà formulée lors d'un précédent conseil. Mme POUPET liste le montant des dépenses sur les 2 dernières années : 2016 (56 718.49 €) et 2017 (8 061.12 €) et le montant des recettes : 2016 (7 422.50 €), 2017 (9 000 €).

M. MAITRE souligne le point positif de l'intérêt communautaire et le fait de mutualiser les services. Il demande le profil du maître-nageur. Mme POUPET précise que M. DUFOUR était avant à la piscine de la TRANCHE SUR MER et que désormais il ferait 50 % de son temps de travail à la prévention routière et 50 % à la piscine de SAINTE HERMINE. M. MAITRE demande si la piscine est prêtée au MNS durant les cours de natation et d'aquagym. Mme POUPET répond positivement.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

- **Approuve la mise à disposition d'un Educateur territorial des APS, M. DUFOUR en l'occurrence du 14 mai au 22 septembre 2018 ;**
- **Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.**

2018-04-05 TARIFICATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – SAISON 2018

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal le maintien des tarifs de l'année précédente :

Prestations	SAINTE HERMINE	
	Tarifs Herminois	Tarif hors commune
	2018	2018
Entrée individuelle (- de 6 ans)	gratuit	gratuit

Entrée individuelle (- de 18 ans)	1,50	2,00
Entrée natation à partir de 18H00	1,50	2,00
Entrée adulte	3,00	3,50
Carte de 10 entrées (- de 18 ans)	12,00	17,00
Carte 10 entrées (adulte)	25,00	30,00
Cours de natation (3 niveaux)	7,50	7,50
Cours d'aquagym	8,00	8,00

Il est précisé que les entrées payantes débiteront le 14 mai 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve la grille tarifaire présentée ci-dessus,**
- **Autorise le Maire à la mettre en application à compter du 14 mai 2018.**

2018-04-06 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CINEMA LE TIGRE

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association « le cinéma Le Tigre » concernant des travaux importants.

Le cinéma le Tigre, géré sous forme associative, propose une offre culturelle qui rayonne sur notre territoire. Ce cinéma, un des derniers cinémas du monde rural, accueille régulièrement les écoles de l'ancien Pays de Sainte Hermine et les collègues pour des projections ludiques et pédagogiques.

Par sa fonction Art et Essai, nous bénéficions d'un festival tous les ans, et, La programmation de films récemment sortis profite à l'ensemble de nos concitoyens.

Cette salle construite après la guerre de style « art déco », nécessite une réhabilitation urgente de la toiture pour un montant estimé à 67 972.04€ TTC. En cas de non réalisation des travaux, une fermeture définitive du cinéma serait alors envisagée par l'association.

L'association dont les moyens sont limités et ne pouvant faire un emprunt de ce montant, a mis en place une souscription.

Parallèlement, le Conseil Départemental de la Vendée a été sollicité pour l'obtention d'une aide financière qui pourrait s'élever à 10 000 € maximum.

Considérant l'intérêt général que revêt ce cinéma notamment pour nos enfants et nos écoles, il est proposé l'octroi d'une subvention qui aidera l'association dans le montage financier de l'opération à hauteur de 1 € par habitant comme l'ont fait les autres communes de l'ancien Pays de Sainte Hermine, soit 3 007 € (prise en compte de la pop DGF).

Mme POUPET précise les subventions déjà versées par les communes de l'ancienne communauté du pays de SAINTE HERMINE : LA REORTHE (1 122 €), LA CAILLERE SAINT HILAIRE (1 000 €), LA CHAPELLE THEMER (400 €), SAINT ETIENNE DE BRILLOUET (400 €), LA JAUDONNIERE (100 €). Mme POUPET est en attente des décisions pour les communes de SAINT JEAN DE BEUGNE, ST JUIRE CHAMPGILLON, SAINT MARTIN LARS et SAINT AUBIN LA PLAINE. M. BORGET demande s'il y a un délai pour la date butoir du département. Mme POUPET souligne qu'il convient d'avoir l'accord du département avant le début des travaux. Cela va se décider ce mois ou le mois prochain. M. MAITRE s'interroge sur la souscription. Mme POUPET précise un montant d'environ 20 000 €. M. BARRE souligne que la Région donne une subvention à hauteur de 30 % de la totalité des travaux. Il faut donc ainsi des frais supplémentaires pour l'éligibilité de la subvention. Il précise la chance pour la commune d'avoir à la fois une conseillère départementale et un conseiller régional. M. ANDRE approuve que la subvention de la Région ne soit pas liée comme celle du département à d'autres organismes. Mme POUPET souligne que le département n'a pas l'habitude de subventionner l'investissement. Il s'agit là d'une subvention à titre exceptionnelle. M. MAITRE préconise d'attendre le retour des autres communes avant de verser la subvention. M. le Maire propose que la commune verse dans un premier temps 3 007 € correspondant à 1 € par habitant et qu'un complément soit versé lors d'un prochain conseil municipal après avoir eu connaissance de l'ensemble des subventions versées par les communes de l'ancienne communauté du pays de SAINTE HERMINE.

M. MAITRE alerte le fait que d'autres associations herminoises soient propriétaires comme le cinéma le Tigre pour éviter des dérives par la suite.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve la subvention au profit de l'association « Cinéma Le Tigre » d'un montant de 3 007 € ;**
- **Autorise le Maire à mandater cette dépense ;**
- **Prend acte de l'inscription des crédits nécessaires au BP 2018.**

2018-04-07 REPRISE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE EN ETAT D'ABANDON

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une procédure de reprise des tombes abandonnées a été mise en place en 2012. Cette procédure est la réponse au constat visuel réalisé dans les cimetières mettant en exergue l'importance du nombre d'abandon. Il s'agit d'une procédure longue sensible qui touche l'intimité des familles et la propriété privée, il est donc nécessaire de tenir un délai suffisamment long (3 ans minimum), afin d'avoir la certitude de l'abandon de la concession. Cette procédure a permis de mettre à jour un certain nombre de concessions. Il est considéré désormais possible de procéder à la reprise de concessions (6 ans de procédure) selon les conditions suivantes :

- La concession doit avoir plus de trente ans,
- Il doit s'agir d'une concession centenaire ou perpétuelle,
- Aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins 10 ans
- Et la concession ne doit plus être entretenue.

La procédure se présente de la manière suivante :

- Convocation aux descendants du concessionnaire sur les lieux.
- En l'absence de réponse, constatation de l'état d'abandon par procès-verbal
- Notification du constat et mesure de publicité (affichage mairie, cimetière et sur la tombe)
- Rédaction d'un nouveau procès-verbal trois ans plus tard avec notification
- Délibération du Conseil Municipal autorisant la reprise des concessions
- Arrêté du Maire de reprise de la concession et notification et affichage

Ainsi, il est proposé de procéder à la reprise de la concession n°S5-9 confirmée par un procès-verbal de second constat en l'état d'abandon. Aucune manifestation, aucune adresse et aucun descendant n'a été enregistré durant les 6 ans de la procédure.

Les restes des personnes inhumées dans les concessions reprises sont placés dans un ossuaire spécial affecté à perpétuité à cet usage. Les noms des personnes concernées sont consignés dans un registre tenu à la disposition du public.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur la reprise de cette concession, phase ultime de la procédure d'abandon de concession.

M. MICAUD B. demande si cette démarche ne pourrait pas être faite également pour le Simon. M. le Maire précise qu'une procédure est en cours pour le SIMON.

Considérant la législation funéraire,

Considérant le respect de la procédure de reprise de concession initiée par délibération le 17 octobre 2011,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la reprise de la concession abandonnée n°S5-9,**
- **Autorise le Maire à engager les dispositions propres à cette décision.**

2018-04-08 ACQUISITION DE TERRAINS SECTEUR DU MAGNY – CREATION D'UNE RESERVE FONCIERE

M. le Maire informe le conseil municipal que parallèlement à la procédure de mise en place du PLUI, les propriétaires des secteurs pouvant faire l'objet de zones à urbaniser avaient été questionnés sur leur volonté d'ici à 10 ans. Cette démarche avait été entreprise compte tenu de la faible surface à intégrer dans les zones AU. L'enjeu étant d'évaluer au mieux les extensions crédibles et possibles des surfaces à urbaniser.

A la suite de cette enquête, certains propriétaires ont manifesté leur volonté de céder à la commune leur terrain.

Il s'agit des consorts Roy concernant la parcelle cadastrée ZS 139 d'une superficie de 1 605 m² et de la parcelle ZS 70 appartenant aux consorts Blanchet d'une superficie de 2 550 m².

Conformément aux prix pratiqués récemment dans le secteur, il est proposé d'acquérir ces terrains à hauteur de 11 € le m².

Le conseil,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord des propriétaires,

M. MICAUD B. alerte sur la bande de terrain de la parcelle ZS 71 qui devrait appartenir également aux consorts BLANCHET.

M. BORGET demande si les parcelles seront viabilisées ou non. M. le Maire souligne que la zone est AU dans le futur PLUI et qu'il convient d'attendre que les autres parcelles se vendent.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, par 22 voix POUR (dont 6 procurations),

- **Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la propriété cadastrée ZS 139 appartenant aux consorts Roy, pour un montant de 17 655 €.**
- **Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la propriété cadastrée ZS 70 appartenant aux consorts Blanchet, pour un montant de 28 050 €.**
- **Prend acte de l'inscription des crédits budgétaires à l'article 2111 du BP 2018.**

COMPTE RENDU DU COMITE AGRICULTURE ET VOIRIE DU 19 MARS 2018

Monsieur Nicolas MICAUD, Conseiller Municipal, délégué à la Voirie Rurale, Président du Comité Consultatif « Agriculture et Voirie Rurale »

Assisté de Monsieur Christian VINCENT, Conseiller Municipal, délégué à la Voirie Urbaine

Assisté de Monsieur Philippe COLDEBOEUF, Directeur des Services Techniques

Réunissait les Membres du Comité Consultatif « Agriculture et Voirie Rurale » à la Mairie de Sainte Hermine

Etaient présents : Messieurs Bernard MICAUD et Henri TRICHEREAU, Conseillers Municipaux, Messieurs Jean Paul OUVRARD, Yohann LEJEAU, Thierry BIRET, Jean Yves CHEVALIER, Michel GUILBAUD, Bruno BRONDY, Claude MOUILLAUD, Didier BRETON, Lily GERMAIN, Gérard BITEAU, Jean Michel SUIRE et Guillaume MOREAU,

Etaient excusés : Messieurs Mathieu LUCAS, Loic BODET et Maurice CHARRIAU.

- Présentation au Comité Consultatif des travaux de voirie effectués en 2017
- Il est rappelé que la somme initialement prévue de 120 000 Euros avait été réduite,
- Réalisation : 30 tonnes de PATA,
- Travaux structurants : Route de La Lourie en bicouche, Route de St Aubin en bicouche et Rue des Vallées en enrobé (Moitié du Budget),
- Trottoirs en bicouche rue de Choreau, rue Philippe David, en enrobés lotissement du Magny et parking du lavoir
- Débroussaillage

PROJET 2018 (sous condition d'un budget de 120 000 euros)

Il est rappelé que le 14 mars un tour de la Commune a été entrepris en compagnie de Messieurs Nicolas MICAUD, Bernard MICAUD, Christian VINCENT, Philippe COLDEBOEUF, Gérard BITEAU et Maurice CHARRIAU pour repérer les travaux de voirie à effectuer

Présentation au Comité d'un tableau des diverses voies qui ont retenu l'attention et qui méritent une réfection. (prix estimés par rapport à l'année dernière).

Après examen de ce tableau par le Comité, les Travaux voirie retenus pour 2018 sont :

- 1 : Chemin de la Flurencière (Interplume) (estimé à 24700 euros TTC)
- 2 : Petite rue du Temple (estimé à 7000 euros TTC)
- 3 : Rue de l'Hermine (estimé à 6000 euros TTC)
- 4 : Trottoirs rue Maurice Gandemer (estimé à 7000 euros TTC)
- 5 : Route de La Barre (estimé à 16600 euros TTC)
- 6 : Route de liaison La Foret – Chasserat (estimé à 12000 euros TTC)
- 7 : Route du Pont Sottet (estimé à 19000 euros TTC)
- 8 : Rue du Puy de l'Ormeau (estimé à 19500 euros TTC)

Pour les dérasements des accotements, il est demandé d'obtenir un prix sans enlèvement de la terre par l'entreprise. La terre serait déposée sur les champs longeant la chaussée. Mais cette opération est impossible route de St Aubin du fait de la haie qui longe la route et sur laquelle il faudrait passer par-dessus,

Il est proposé de créer une ligne dérasement d'un montant de 20 000 euros TTC.

Il sera demandé un devis pour la location à la journée d'une pelle à pneu.

Concernant la rue de l'Eglise au Simon, il est proposé de profiter des travaux effectués par les entreprises intervenantes pour participer financièrement à la réfection de la chaussée, estimée à environ 10 000 euros TTC pour la commune.

Concernant la rue du Puy de l'Ormeau, il est proposé une partie de la chaussée en enrobé et le reste de la chaussée réservé à une partie piétonne ou piste cyclable.

Il serait opportun que le débroussaillage soit réalisé début juin puis au mois d'octobre
La commune n'est plus adaptée pour effectuer le débroussaillage du fait d'un matériel vétuste hors service. Une remise en état coûterait 3500 € et serait inadaptée pour la valeur résiduelle du broyeur et par manque de personnel technique pour conduire ce genre d'engin.

Devant ces faits, il est indispensable de faire appel à l'entreprise Franck Grellier.

Il lui sera demandé d'intervenir à partir du 15 avril.

Concernant le piégeage des corbeaux et ragondins :

Le piégeage des ragondins est désormais effectué par une personne de la Communauté de Commune.

Il est à noter que les particuliers peuvent s'inscrire à la Mairie pour devenir piégeur de ragondins.

Concernant les corbeaux, la fédération propose une réunion qui se tiendra le lundi 26 mars entre chasseurs et agriculteurs.

QUESTIONS DIVERSES :

Q : Herbe sur les accotements rue des Vallées ?

R : Pas de solution immédiate, l'herbe arrive à repousser au travers du bicouche qui recouvre les bas-côtés .

Q : Rue de Choreau, : eau sur route et terre du buisson sur la chaussée ?

R : On se déplacera sur place

Q : Trous sur la chaussée chemin de guinefolle

R : On se déplacera sur place, Chemin en limite avec St Etienne du Brillouet

M. MAITRE souligne que l'entretien des chemins à côté du canal n'est pas entretenu. Il évoque également des dépôts sauvages à côté de son jardin si l'herbe est haute. M. le Maire souhaite que les chemins d'accès à la Smagne et au canal du Château soient entretenus plus régulièrement.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT :

<i>NUMERO</i>	<i>DATE</i>	<i>OBJET</i>	<i>TIERS</i>	<i>MONTANT</i>
MAR2018_09	22.03.2018	ACCEPTATION SOUS TRAITANT TRAVAUX REAMENAGEMENT QUARTIER DES HALLES	FBTP	20 978.40 € HT
MAR2018_10	22.03.2018	ACCEPTATION SOUS-TRAITANT TRAVAUX REAMENAGEMENT QUARTIER DES HALLES	CAJEV	19 546.90 € HT



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2018

2018-04-01	ADOPTION DES BUDGETS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2018 : BUDGET PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY ET LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY II
2018-04-02	FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018
2018-04-03	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINTE HERMINE AU SIVU DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2018
2018-04-04	MISE A DISPOSITION DE M. CHRISTOPHE DUFOUR – MNS-EDUCATEUR SPORTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD VENDEE LITTORAL – A LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA PERIODE DU 14 MAI 2018 AU 22 SEPTEMBRE 2018
2018-04-05	TARIFICATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – SAISON 2018
2018-04-06	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CINEMA LE TIGRE
2018-04-07	REPRISE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE EN ETAT D'ABANDON
2018-04-08	ACQUISITION DE TERRAINS SECTEUR DU MAGNY – CREATION D'UNE RESERVE FONCIERE

Joseph MARTIN, Maire	
----------------------	--

Les membres du Conseil Municipal,

ANDRE Gérard	
BARBARIT Norbert	Absent
BARDIN Guillaume	Absent
BARRE Philippe	
BAUDRY Sandrine	
BLANCHARD Bernard	
BLANDINEAU Béatrice	
BORGET Bernard	
CORNUAULT Martine	
DAVID Delphine	Absente
DELAVAUD Marie-Thérèse	

GIRAUDET Adélaïde	Absente
JEAUD Sonia	Absente
MAITRE Alain	
MENARD Catherine	Absente
MICAUD Bernard (secrétaire de séance)	
MICAUD Nicolas	
PEPIN Claudie	Absente
PILLAUD Martine	
POUPET Catherine	
TRICHEREAU Henri	
VINCENT Christian	